

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

ELJ - Équipe de recherche Louis
Josserand

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Jean Moulin Lyon-III – U LYON 3

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

Rapport publié le 15/04/2026



Au nom du comité d'experts :

Gilles Raoul-Corneil, président du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente du Hcéres

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 8° du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

Cette version du rapport est publique dans les conditions de l'article R. 114-23 du code de la recherche. Des parties considérées comme confidentielles ainsi que les réponses aux points d'attention des tutelles ne figurent pas dans cette version du rapport.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Gilles Raoul-Cormeil, PR, Université de Caen Normandie (représentant du CNU)
Experts :	M. Lionel Andreu, PR, université de Poitiers M. Jérôme Lasserre-Capdeville, PR, université de Strasbourg M. Jean-Christophe Saint-Pau, PR, université de Bordeaux

CONSEILLÈRE SCIENTIFIQUE DU HCÉRES

Mme Catherine Marie

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. David Deroussin, Vice-Président en charge de la Commission de la Recherche, Université Lyon 3

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Équipe de recherche Louis Josserand
- Acronyme : ELJ
- Label et numéro : UR 3707
- Composition de l'équipe de direction : Mme Christine Bidaud, codirectrice, et M. Thibault Goujon-Bethan, codirecteur

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques
p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'Équipe de recherche Louis Josserand, dite ELJ, réunit une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, dont plus de la moitié sont professeurs des Universités (PU) ou maîtres de conférences habilités à diriger les recherches (MCF HDR). Les travaux des membres de l'ELJ recouvrent l'ensemble des disciplines qui relèvent du droit privé et des sciences criminelles (Section CNU01) : les sources du droit et le droit transitoire, le droit civil (personnes et famille, biens et patrimoine, contrats et responsabilité), le droit pénal, le droit de l'entreprise (commercial, concurrence, propriété intellectuelle), le droit du travail, le droit des assurances et la procédure civile.

L'ELJ est structurée en cinq centres disciplinaires : droit de la famille (CDF), droit pénal (CDP), droit de la responsabilité et des assurances (CDRA), droit de l'entreprise (CDE), droit du patrimoine, des contrats et procédure civile (CPC²). Les cinq centres ont pu sélectionner les deux manifestations scientifiques les plus marquantes de la séquence évaluée (2019-2024).

Pour dépasser cette approche disciplinaire et mettre en évidence la réalité des réflexions collectives et les publications qui en résultent, l'ELJ distingue des thèmes transversaux. La journée annuelle Louis Josserand a eu pour thème, en 2024, le droit transitoire. S'y ajoutent Les Cahiers Louis Josserand, une revue semestrielle parue depuis 2024. La continuité de la recherche est motivée par la volonté de maintenir les liens historiques noués avec les professionnels du droit (Bulletin des arrêts de la Cour d'appel de Lyon, dit BACALY, où est commentée la jurisprudence locale, une source précieuse pour les auxiliaires de Justice). De surcroît, cette revue peut accueillir les actes de colloques organisés par l'ELJ.

Les étudiants du Master 2 Culture judiciaire ont rédigé en 2021, 2024 et 2025, un mémoire analysant la jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon sous l'angle d'un thème, faisant ainsi la jonction entre l'enseignement, la recherche et l'analyse du travail des professions judiciaires.

Chaque membre de l'ELJ a les moyens de développer une recherche individuelle et certains membres de l'équipe sont, dans leur discipline de référence, des plumes reconnues au plan national, européen ou international. De surcroît, l'addition des talents individuels permet de fédérer les membres de l'ELJ. Ainsi développée, la recherche collective affermit l'identité de l'unité de recherche et la rend attractive auprès des jeunes enseignants-chercheurs souhaitant s'engager dans une carrière universitaire.

Forte de son passé, l'ELJ peut cultiver la mémoire de grands juristes lyonnais, dont Paul Roubier (1886-1964), Boris Starck (1909-1974), Jacqueline Rubellin-Devichi (1934-2020). Au nom et à l'œuvre civiliste de Louis Josserand (1868-1941), les membres de l'Équipe éponyme restent, en grande majorité, très attachés.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Équipe de recherche Louis Josserand (dite ELJ, UR3707) est l'une des cinq unités de recherche de la Faculté de droit de l'Université Lyon 3, parmi les seize qu'en compte l'Établissement. L'ELJ coexiste avec l'Équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC, UR 4185), avec l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL, UR 666), avec le Centre de recherche en droit et management des services de santé (CRDMS, UR 4588) et avec le Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique (CLHDPP, UR 669).

Chaque enseignant-chercheur a le choix, après son recrutement sur concours, de choisir son Équipe de recherche et, s'agissant de l'ELJ, de choisir le Centre auquel il souhaite être rattaché. Les enseignants-chercheurs de la Faculté de droit de l'Université Lyon 3 sont très attachés à cette liberté académique.

L'ELJ succède à l'Équipe de Droit Privé (EDP), qui, jusqu'en 2016, regroupait elle-même trois centres (centre de droit de la famille, centre de droit pénal et centre Louis Josserand pour les domaines du droit privé non représentés par les deux précédents). Réalisée au cours du contrat (2015-2020), sur les préconisations notamment d'un rapport du Hcéres, la restructuration visait à assurer une répartition plus claire des travaux suivant l'ensemble des disciplines du droit privé et des sciences criminelles, menés individuellement ou collectivement au sein de l'équipe élargie Louis Josserand.

L'ELJ est située à l'Université Jean-Moulin (Lyon 3), dans les bâtiments de la faculté de droit. Les bureaux de l'ELJ se situent au rez-de-chaussée et au deuxième étage du bâtiment Cavenne (280 m²), aile Montesquieu de l'Université, 15 quai Claude Bernard, Lyon 7e. L'ELJ dispose de locaux spécifiques regroupés à présent au sein

d'un même ensemble immobilier. Situé en centre-ville, cet espace immobilier n'est pas susceptible d'être agrandi. Aussi, les centres de l'ELJ ont dû se répartir dans deux bâtiments voisins, mais séparés par une cour intérieure : le CDP, le CDF et le CDRA disposent chacun d'une salle, aménagée en bibliothèque, dans le bâtiment Cavenne. Quant au cinquième centre, le CDE a son propre local (90 m²) dans un immeuble voisin, à l'entresol du Palais de l'université. Ces salles sont assez nombreuses pour accueillir les membres de l'ELJ et les doctorants qui souhaitent y travailler au quotidien leur thèse. Aucune d'elles ne peut cependant accueillir plus de quinze personnes, si bien que les AG de l'ELJ se font en amphithéâtre.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'Équipe Louis Josserand est membre de la Maison des Sciences sociales et des Humanités Lyon Saint-Étienne (MSH LSE). À ce titre, la direction de l'équipe participe aux réunions organisées par cette dernière et peut bénéficier des moyens mis à disposition des enseignants-chercheurs par la MSH LSE (salles de réunion, formations intéressant les enseignants-chercheurs, *rewriting*, mise à disposition de services audiovisuels, etc.).

En dépit de l'abandon du projet de fusion entre les établissements lyonnais et stéphanois, l'ELJ s'implique dans les dispositifs de recherche proposés par la Comue Lyon Saint-Étienne. Les incertitudes engendrées par ce changement politique en termes de financement de la recherche n'ont pas empêché l'ELJ de maintenir des collaborations avec les équipes de recherche voisines, qu'elles aient été ou non impliquées dans le projet d'IDEX abandonné. Ces collaborations reposent sur la qualité des relations entre collègues, ainsi que sur les connexions et les complémentarités de sujets de recherche, bien davantage que sur les structurations institutionnelles.

L'ELJ organise chaque année des manifestations scientifiques avec d'autres Universités : à l'étranger, celles de Malmö (Suède), de Louvain (Belgique), de Calabre et de Ferrare (Italie), de Sao Paulo, de Rio de Janeiro (Brésil), de Boston (USA), d'Ottawa, de Montréal (Canada), de Dakar (Sénégal), comme en France, avec les Universités de la Réunion (Mayotte), de Corte, de Grenoble-Alpes, de Chambéry, de Saint-Étienne (Jean Monnet), et de Lyon 2 (Lumières).

Les membres de l'ELJ développent une recherche en droit privé et sciences criminelles qui s'adosse et prolonge les enseignements dispensés à la Faculté de droit de l'Université Lyon 3. Le lien entre l'enseignement et la recherche est réel et fort. Les juristes ont besoin plus que d'autres enseignants-chercheurs, travaillant des disciplines scientifiques, de se nourrir de la pratique des professionnels du droit. L'environnement de la recherche en droit intègre donc des liens formels ou informels avec les notaires, les magistrats, les avocats, les commissaires de Justice, et les juristes d'entreprise (banques, assurances, associations diverses). L'existence de ces liens se concrétise par le paiement de droits d'entrée aux colloques et aux journées de formation continue ; elle se formalise aussi par la conclusion de conventions Cifre (compagnies d'assurance, CRIDON Lyon, cabinets d'avocats) pour financer la recherche de doctorants. Sous ces deux angles, l'ELJ est performante par sa capacité à lever des fonds privés (30 K€ par an).

Enfin et surtout, les membres de l'ELJ sont conscients du besoin et de l'intérêt de se porter candidat à un appel à projet de recherche de type ANR pour disposer de moyens plus considérables ; dans cette perspective, ils bénéficient de moyens et d'un soutien de leur tutelle, grâce aux projets Bourgeons et à des aides appropriées (personnel consacré à l'établissement de projet ANR, aide à la formation et décharge d'enseignements des porteurs de projets).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	25
Maitres de conférences et assimilés	24
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	50
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	12
Personnels non permanents d'appui à la recherche	2
Post-doctorants	0
Doctorants	70
Sous-total personnels non permanents en activité	83
Total personnels	134

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPES SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U LYON 3	49	0	2
Total personnels	49	0	2

AVIS GLOBAL

L'Équipe de recherche Louis Josserand (ELJ) est remarquable à plus d'un titre.

Elle l'est d'abord par l'importance et la qualité de ses recherches : l'ELJ réalise son objectif d'excellence scientifique. Les manifestations et publications sont particulièrement nombreuses (1487 articles scientifiques, 54 ouvrages, 161 chapitres d'ouvrages, 9 participations à des dictionnaires, 2 traductions, 7 rapports, et 156 communications à des congrès) ; elles sont publiées dans des revues de grande renommée (par ex., Recueil Dalloz, RTD Civ., RSC, APD, LexisNexis, Contrats-Concurrence-Consommation, RDP, RDBF, Archives Family & Law) et reconnues par la communauté scientifique ; elles nourrissent l'identité de l'unité de recherche. L'organisation statutaire et la direction dynamique de l'ELJ ont été les garants de plusieurs équilibres : entre la recherche individuelle et collective, entre la recherche fondamentale et appliquée, entre la recherche disciplinaire (au sein des cinq centres, CDF, CDP, CPC², CDRA et CDE, qui composent l'EJL) et transdisciplinaire (grâce à l'introduction d'axes thématiques et transversaux), entre la recherche à dimension locale, nationale et, à certains égards, internationale.

Elle l'est ensuite par son dynamisme et sa notoriété : l'ELJ sait mener à son terme, et avec succès, des projets de nature et d'ambition diverses (ouvrages collectifs, rapports académiques, colloques dont les actes sont publiés dans des revues à comité de lecture, création d'une revue Les cahiers Louis Josserand). Ces différents projets sont réalisés grâce à des talents individuels et à divers partenariats conclus au niveau régional ou national, avec des équipes de recherche issues d'universités françaises ou étrangères.

Elle l'est enfin par sa grande attractivité. Les étudiants de Master sont convaincus des bienfaits de la formation par la recherche. Les contrats doctoraux et les conventions Cifre (11 – compagnies d'assurance, CRIDON, cabinets d'avocats) sont nombreux. Ils permettent ensemble de maintenir un vivier important de doctorants. Une supervision de qualité et une saine émulation sont réunies pour bien préparer les jeunes docteurs à la carrière académique (qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil national des Universités, préparation au concours de l'agrégation en droit privé et sciences criminelles). L'attractivité de l'ELJ se mesure également au choix que font les professeurs d'entreprendre ou de continuer leur carrière en son sein. De tels résultats doivent porter la direction de l'ELJ, et le Conseil scientifique et de gestion qui l'accompagne dans ses choix, à maintenir les équilibres et le dynamisme nécessaires à la réalisation des objectifs scientifiques.

Forte d'un héritage académique ancestral, l'ELJ sait mobiliser le souvenir et l'œuvre des grands juristes du passé pour renouveler la pensée doctrinale et faire face aux besoins pratiques qui se présenteront demain.

À l'avenir, l'enjeu sera pour l'ELJ de sécuriser ses moyens en termes de ressources humaines (obtenir la titularisation de ses gestionnaires) et de rétablir un équilibre disciplinaire dans les recrutements d'enseignants-chercheurs au sein des cinq centres afin de maintenir la capacité à porter des projets transversaux. Un autre enjeu sera d'obtenir un projet de recherche structurant de type ANR ou ERC. L'ELJ sait pouvoir compter sur des moyens mutualisés (dispositif Bourgeons, personnels administratifs dédiés) offerts par les services centraux de son établissement. Puissent-ils être suffisants pour acquérir la compétence et la disponibilité nécessaires à l'obtention de tels labels...

En définitive, et non sans lien avec l'objectif de consolider les atouts et l'identité de l'ELJ, l'adoption de nouvelles règles de gouvernance (relatives à l'impartialité pour garantir la répartition du budget) devrait, sans entraver la concertation, permettre d'inscrire dans le temps les projets portés et les arbitrages réalisés.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Les recommandations relatives à la structuration de l'unité ont été respectées. Les centres historiques (droit de la famille, droit de la responsabilité et des assurances, droit pénal) laissent les nouveaux centres (droit de l'entreprise, droit du patrimoine, des contrats, et de la procédure civile) se développer. La réunion de ces cinq centres, dont le périmètre individuel de chacun reste identifié, a favorisé des travaux collectifs et n'a pas fragilisé l'unité de l'ELJ. Les effets positifs de la restructuration sont donc aussi apparents que réels. En témoignent les productions significatives d'un dynamisme certain du Centre Droit de l'entreprise (CDE, recouvrant le droit des affaires, le droit du travail, et la propriété intellectuelle) et du Centre Patrimoine, contrats et procédure civile (CPC²).

L'adoption de règles budgétaires dans les statuts (article 9) a été suivie d'effets. Le Conseil scientifique et de gestion distingue les sommes affectées à la gestion générale, à la mutualisation des moyens et des équipements, au financement des actions scientifiques, d'une part, et celles destinées aux activités propres des centres et des axes de recherche, d'autre part. Par ailleurs, un soutien individuel de 500 € par enseignant-chercheur est possible pour prendre en compte un déplacement et une inscription à un colloque dans lequel il n'intervient pas. Un équilibre est ainsi assuré entre l'individuel et le collectif et ce, à plusieurs niveaux (ELJ, centres, inter-centres). De telles règles budgétaires n'entravent pas le bon fonctionnement de l'unité ; leur mise en œuvre se fait dans la fluidité, l'efficacité, tout en assurant un suivi des dépenses, si bien qu'elles ont pu permettre dans la durée la réalisation de tous les projets portés.

La recommandation tendant à améliorer, vis-à-vis de l'extérieur, la lisibilité de la recherche de l'unité, est suivie d'effets : en accès libre (Site Lexbase), les Cahiers de la Recherche Louis Josserand, diffusés auprès de tous les professionnels du droit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont un vecteur de transmission de la recherche juridique au monde socioéconomique. À la publication d'une revue semestrielle s'ajoute la tenue des entretiens du dommage corporel à la Cour de cassation (2024, 2025, 2026), accessibles en présentiel et en distanciel. Grâce à la diversité de leur format et à leur caractère récurrent, les productions de l'ELJ connaissent une dimension nationale, pluridisciplinaire et interprofessionnelle.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques, l'organisation et les ressources de l'unité

Attractive et performante, l'ELJ l'est par la qualité et le nombre de ses productions. Complémentaires sous un jour disciplinaire, les cinq centres sont d'une taille variant du simple au double. Leur réunion dans un même bâtiment serait un avantage. Les ressources sont satisfaisantes depuis la nouvelle clé de répartition (2023) : à la hausse de 45 % de la dotation, s'ajoutent des ressources propres. Les règles budgétaires favorisent le travail individuel et collectif. Les statuts laissent les coudées franches à la Direction, sous le contrôle effectif du Conseil scientifique et de gestion, et de leurs membres réunis en AG.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à ses objectifs scientifiques, à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

3/ L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche.

4/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

1. L'organisation de l'ELJ est précise et claire, tant dans la répartition des spécialités par centres disciplinaires que par la possibilité de développer des travaux transversaux ou pluridisciplinaires. En témoignent les quinze faits marquants de l'ELJ au cours de la période évaluée, présentés dans le portfolio. Deux événements scientifiques marquants sont identifiés pour chacun des cinq centres composant l'unité de recherche. De surcroît, trois faits marquants peuvent être inscrits au crédit des axes transversaux, dont la création des Cahiers Louis Josserand : sa publication semestrielle depuis 2024 et sa diffusion en libre accès par Lexbase permettront à cette nouvelle revue juridique d'acquérir une notoriété nationale. Les quinze éléments réunis et valorisés par le portfolio révèlent le dynamisme de l'ELJ. L'objectif d'excellence que l'unité de recherche s'est fixé est assuré par des manifestations scientifiques collectives d'ampleur nationale, mais aussi par la qualité des travaux individuels que ses membres peuvent mener à leur terme (manuels ou traités de référence, mis à jour régulièrement).

2. L'organisation de l'ELJ est efficace : compte tenu de sa taille et de la qualité scientifique de ses productions scientifiques (des critères quantitatifs et qualitatifs servent de base de calcul de la dotation), l'ELJ dispose depuis 2024 d'une dotation de l'université d'environ 90 K€ (environ 55 K€ auparavant) ; grâce au dynamisme de ses membres et à des moyens structurels et financiers, l'unité de recherche est en outre capable de lever des ressources propres (environ 30 K€ par an de ressources), et de se plier à une discipline budgétaire. Tous les membres de l'ELJ, à l'exception de deux d'entre eux, ont réussi à prendre leur place dans un centre, sans se sentir étrangers dans un autre. La liberté qui est accordée aux membres de ne pas rejoindre un Centre, en particulier, révèle, s'il en était besoin, que l'identité de l'Équipe Louis Josserand est suffisamment forte et claire. L'efficacité se conjugue ainsi avec l'ouverture pour permettre à chaque membre d'exercer au mieux sa liberté académique d'exercer des recherches universitaires.

3. L'organisation de l'ELJ assure l'unité de l'équipe. Les statuts de l'ELJ, modifiés en 2024, garantissent la liberté de chaque membre d'organiser une manifestation scientifique. Ils reconnaissent au Conseil scientifique et de gestion la possibilité de faire évaluer les centres et les axes de recherche transversaux, suivant les besoins mis en évidence par les membres réunis en assemblée générale. L'unité du budget de l'ELJ a été privilégiée à une répartition des fonds entre les centres. La gestion des ressources est ainsi mutualisée.

4. L'ELJ est très attractive compte tenu des choix de rattachement des personnels recrutés, en particulier celui des lauréats au concours national d'agrégation en droit privé et sciences criminelles.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

1. L'unité ne s'est pas assigné d'autre objectif que l'excellence scientifique et le respect de la liberté académique en laissant à chaque enseignant-chercheur, la faculté de choisir son rattachement à l'ELJ et à l'un des cinq centres disciplinaires sans en faire une obligation. L'ELJ laisse donc à la section de droit privé et sciences criminelles, au sein de la faculté de droit, le soin de déterminer le profil des enseignants-chercheurs dont elle a besoin. L'absence d'objectifs affichés visant à articuler les thématiques de recherche et les recrutements à venir n'a posé aucune difficulté jusqu'à présent. Il conviendra néanmoins d'être vigilant sur l'existence d'un risque de déséquilibre entre les disciplines et, partant, entre les centres.

2. La gouvernance de l'ELJ est réactive et roulante : la direction comprend deux professeurs au moins depuis 2022. Grâce à des débuts de mandats décalés, les codirecteurs bénéficient d'un tuilage et se nourrissent ainsi de l'expérience passée. La direction de l'ELJ peut s'appuyer sur un conseil scientifique et de gestion. Plusieurs membres sont conscients du besoin d'impartialité en cas de cumul de responsabilités de la direction de l'ELJ et de la direction d'un centre, mais, en l'absence de difficultés avérées, les statuts ne prévoient pas de règle de prévention des conflits d'intérêts. C'est néanmoins un point qui mériterait d'être pensé si les membres venaient à décrocher le label ANR pour mettre en œuvre le projet de recherche déployé par l'un des cinq centres.

3. L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche. Cela dit, s'il n'est pas aisé de procéder à une relocalisation des cinq centres dans

les locaux d'un même bâtiment, et sur un même étage, la localisation séparée du Centre de droit de l'entreprise n'est pas pour faciliter l'unité de l'ELJ ni le travail des deux personnels affectés à la gestion de l'ELJ.

4. La présence de deux gestionnaires pour accompagner les porteurs de projets scientifiques à la réalisation de colloques, de conférences et à la publication des actes, est absolument justifiée par le dynamisme de l'ELJ et le rythme bien cadencé des manifestations scientifiques qui s'enchaînent de septembre à juillet. L'une de ces gestionnaires bénéficie d'une contractualisation à durée indéterminée tandis que la seconde est en contrat à durée déterminée. Si la qualité des relations au sein de l'ELJ permet à chacune de rester à son poste (12,5 ans pour la première et 3,5 ans pour la seconde), l'absence de titularisation de ces deux gestionnaires pourrait être un jour cause de difficulté compte tenu de la faible revalorisation économique de leur salaire. Une réflexion sur l'octroi d'une prime de recherche et sur la titularisation pourrait être engagée.

DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

La production scientifique de l'ELJ est remarquable en qualité et en nombre (1487 fiches HAL). L'organisation scientifique de l'équipe permet aux chercheurs d'une même discipline de travailler ensemble. Elle favorise les recherches tant fondamentales qu'appliquées, au niveau local, national et international. Communicatif, ce dynamisme se perçoit par la qualité du vivier de doctorants financés.

Les objectifs sont atteints par l'unité. L'ELJ assure un équilibre entre les centres qui incarnent une tradition disciplinaire et les thèmes transversaux sensibles aux tendances de l'actualité.

1/ L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité.

2/ Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité.

3/ L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

4/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

1. L'ELJ est reconnue pour ses réalisations scientifiques. Structurée en cinq centres disciplinaires et en deux axes de recherche transversaux, l'ELJ a mis en évidence des travaux de première qualité, sélectionnés en faits marquants parmi les 169 manifestations scientifiques organisées sur la séquence.

Figure historique de l'ancienne équipe de droit privé, le Centre de droit de la famille demeure un pôle de recherches de premier ordre en droit des personnes et de la famille. Les journées en hommage à Jacqueline Rubellin-Devichi (24-25 mars 2022) ont abordé toutes les thématiques de la discipline (diversité des familles : unions, désunions, filiations, transmissions ; métamorphoses de la parenté et de la protection des personnes vulnérables, etc.), tout en faisant revivre l'esprit de celle qui a longtemps animé ce centre de recherche et suscité des vocations (actes parus aux *Édiliax*, 2023, 573 p.). Les travaux menés sur la place de la coutume à Mayotte en juin 2022 constituent aussi un fait marquant (rapport déposé sur HAL, en archives ouvertes, 529 p.). Autre centre historique de la Faculté, le Centre de droit pénal est aussi à l'origine de travaux renommés. Pendant la séquence évaluée (2019-2024), les procès et mémoires des crimes de masse ont nourri de nouvelles analyses (Colloque en trois actes : Lyon 3, 2-3 février 2023. - Poitiers, 23-24 mars 2023. - Maison d'Izieu, 4-5 mai 2023), confortant ainsi le principal domaine d'expertise du centre. La publication des actes a eu lieu dans la revue *L'Irascible*, n° 11, 2024, 300 p. Les pénalistes lyonnais ont également mis à l'honneur un travail mené par les Services pénitentiaires d'insertion et de probation auprès des jeunes majeurs condamnés, pour répondre à un appel à projets (GIP Droit & Justice, devenu GIP IERDJ).

Plus récent, le Centre de droit de la responsabilité et des assurances est un pôle d'expertise en matière de dommage corporel dont les travaux mobilisent tant de membres de l'ELJ qu'il nourrit l'axe transversal Corps et santé. Les entretiens du dommage corporel qui ont eu lieu le 2 février 2024, à la Cour de cassation, ont connu

un tel succès que la manifestation a été renouvelée en 2025 et en 2026. Complétant les travaux individuels de ses membres en matière de droit de la responsabilité et de droit des assurances, des réflexions collectives ont été menées en 2019, 2021 et 2022 dans le cadre de la Chaire Ottawa-Lyon.

Créé au cours de la séquence antérieure (2014-2019), le Centre Droit du patrimoine et des contrats est resté dans la lumière avec les rencontres bilatérales sur le droit des biens face aux enjeux contemporains, organisées par l'ELJ, avec l'association Henri Capitant et l'Université McGill. Ce centre est devenu le CPC² au cours de la séquence actuelle (2019-2024) et ses membres ont ouvert leurs travaux à la procédure civile, notamment avec un colloque ambitieux qui a rassemblé, sous l'égide de l'ENM, de nombreux processualistes sur le thème de la prétention (Lyon, 13 déc. 2024). Les deux faits marquants retenus rendent compte de l'élargissement disciplinaire et du dynamisme de ce Centre.

Moins âgé, mais le plus grand par la taille de ses membres, le Centre de droit de l'entreprise réunit de nombreuses thématiques du droit économique (droit des affaires et de la concurrence, droit du travail et propriété intellectuelle). Les travaux menés en droit du numérique se sont poursuivis avec un colloque remarqué, en 2020, sur l'émergence d'un droit des plateformes (actes parus aux éd. Dalloz, coll. Thèmes & commentaires, 2021, 238p). Deux ans plus tard, il mobilisait les étudiants du DJCE pour leur demander ce qu'il reste du principe d'autonomie de la personne morale (actes publiés chez le même éditeur, même collection).

Plusieurs manifestations et projets illustrent le rayonnement international de l'ELJ et sa capacité à établir des partenariats fructueux et durables avec des sociétés savantes de premier plan à l'échelle internationale. Peuvent être cités les journées d'envergure internationale en hommage à Jacqueline Rubellin-Devichi (24-25 mars 2022), la participation du centre Patrimoine, Contrats et procédure au Groupe québécois de l'Association Henri Capitant, qui a donné lieu à plusieurs manifestations dont la journée bilatérale intitulée « Droit des biens et enjeux contemporains » en 2019 à McGill. L'équipe est également coporteuse d'une « chaire miroir Ottawa Lyon » qui établit une collaboration internationale entre l'Université Lyon 3 et l'Université d'Ottawa sur les défis du droit privé face à l'intelligence artificielle (organisation d'événements scientifiques internationaux et production de publications contribuant à la formation des étudiants). L'unité participe aussi avec l'EDIEC (Équipe de droit international, européen et comparé de l'U. Lyon 3) à des projets internationaux, spécialement avec l'Université de Sao Paulo, sur les questions de globalisation du droit, de circulation internationale des personnes et des statuts familiaux ainsi qu'en droit international du sport. Enfin, de nombreux membres de l'ELJ sont régulièrement invités à des conférences et colloques internationaux, plusieurs participent à des groupes d'experts internationaux et ont été professeurs invités dans des universités étrangères. Plusieurs partenariats informels avec des universités étrangères sont en voie d'institutionnalisation.

2. L'ELJ se caractérise par des travaux de grande qualité qui retiennent l'attention de tous les spécialistes français de la matière. Nombreux, les travaux sont diversifiés : 1487 articles scientifiques, 54 ouvrages, 161 chapitres d'ouvrages. S'y ajoutent neuf participations à des dictionnaires, deux traductions, sept rapports, et 156 communications à des congrès. La direction de l'équipe et des centres a su mobiliser ses membres pour les inviter à déposer des fiches HAL. Répondant à la dynamique « Science ouverte », les membres ont même rendu accessibles 264 publications en texte intégral. De surcroît, l'ELJ ne compte aucun non-publiant, ce qui témoigne d'une saine émulation entre les membres de l'ELJ. L'équilibre entre la recherche individuelle et collective est donc atteint.

3. Les membres de l'ELJ sont directeurs, responsables scientifiques ou membres de comités scientifiques de nombreuses revues (sans souci d'exhaustivité : Recueil Dalloz, RTD Civ., RSC, APD ; des revues mensuelles LexisNexis, Contrats-Concurrence-consommation, RDP, RDBF ; Archives Family & Law). Au cours de la période, ses membres se sont impliqués dans des instances de pilotage de la recherche régionales (tel le conseil scientifique du Centre Jacques Cartier, Québec), nationales (tel le conseil scientifique du GIP Mission Droit et Justice) ou internationales (tel le groupe d'experts internationaux pour la Commission européenne). Cinq membres de l'ELJ ont été membres ou présidente du Conseil national des universités (mandat de 4 ans, 2023-2027). D'autres ont participé à un jury d'agrégation (de droit public, 2021-2022) ou l'ont présidé (droit privé et sciences criminelles, 2018-2019).

4. Ultime point fort : l'ELJ est attractive pour les jeunes collègues recrutés à la Faculté de droit de Lyon 3 et libres de choisir l'ELJ plutôt qu'une autre équipe. Elle l'est à l'égard des doctorants associés à des travaux de recherche comprenant la possibilité de publier un texte dans les Cahiers Louis Josserand, fondés en 2024 pour succéder au Bulletin des Arrêts de la Cour d'Appel de Lyon (BACALY). Cette revue semestrielle permet aux centres qui composent l'ELJ de faire paraître - dans l'année - les actes de leurs colloques et de maintenir leur niveau de notoriété à une époque très concurrentielle.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Au vu du rayonnement individuel de ses membres, et de la nature interjuridique de l'ELJ, qui permet de rassembler toutes les disciplines du droit privé et des sciences criminelles, la capacité à mener collectivement un projet de recherche pourrait être mieux valorisée dans un projet de recherche structurant, de type ANR ou ERC.

Les entretiens ont mis en évidence que la direction de l'ELJ avait dépassé le stade de la prise de conscience et travaillait d'arrache-pied à la rédaction d'un projet. Elle peut prendre appui sur un personnel spécialisé et consacré à cette mission, mutualisé entre les équipes de recherches, et mis à disposition des porteurs de projet par la Direction de la recherche et des études doctorales. La possibilité d'une décharge partielle de service et l'accès à une formation individuelle sont, avec les projets Bourgeons, des atouts supplémentaires réels. Si les moyens sont inégaux suivant les Universités, le défi à relever demeure constant et important : outre la compétence administrative à acquérir, la motivation à déployer, surtout après un échec (très relatif en ce domaine), pour remobiliser du temps et de l'énergie, doit être encouragée et soutenue au niveau de l'ELJ et de l'Établissement.

DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le rayonnement de l'ELJ est important. Plusieurs membres sont sollicités pour leurs compétences d'expert par de grandes institutions, en France (ministère de la Justice, Cour de cassation, commissions parlementaires), comme à l'étranger (ministère de la Justice du Cambodge). Les Cahiers Louis Josserand sont le moyen de rendre compte de la jurisprudence des juridictions présentes dans le ressort de la Cour d'appel de Lyon. Ce travail est apprécié par les magistrats et les auxiliaires de justice. Le nombre de thèses Cifre révèle l'existence de partenariats, dont la diversité et la pérennité mériteront d'être confirmés.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social.

2/ L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1. Sans aucun doute, les manuels et traités de droit civil que certains membres de l'ELJ mettent à jour tous les deux ou trois ans contribuent à faire rayonner l'unité de recherche dans la société, auprès des notaires, des magistrats, des auxiliaires de Justice... et des citoyens, car les journalistes présentent toujours les universitaires par leur publication la plus significative. Aux traités de droit de la famille (Dalloz action, LGDJ, collection Droit civil), s'ajoutent des ouvrages classiques de droit des obligations et de droit du dommage corporel (Dalloz, coll. Précis, Hypercours), d'introduction au droit (LGDJ, coll. manuel) et de droit des biens (Economica, coll. Droit civil ; LGDJ, coll. Domat droit privé), dont le nombre de rééditions montre à lui seul le succès. Sous cet angle, les membres de l'ELJ s'inscrivent dans la tradition de Louis Josserand (1868-1941) dont le Cours de droit civil (3e éd, 1940) continue d'être lu et cité. Les membres de l'ELJ ont également fait paraître des ouvrages importants dans d'autres matières que le droit civil ; ainsi, sans souci d'exhaustivité, citons le droit pénal, le droit des institutions judiciaires, le droit des assurances, et le droit de la propriété intellectuelle.

2. La qualité des interactions avec le monde culturel, économique et social, se révèle par la diversité du public présent aux manifestations hebdomadaires et parfois quotidiennes qu'organise l'ELJ. Les entrées payantes aux journées de formation continue apportent un tiers supplémentaire à la dotation budgétaire fournie par l'établissement, ce qui est un résultat très probant. Les onze conventions Cifre (négociées avec des compagnies d'assurance, CRIDON, des cabinets d'avocats) constituent également au cours de la période un indice de confiance des entreprises et des professionnels du droit exerçant en cabinet indépendant dans l'ELJ puisqu'ils investissent dans la formation par la recherche.

3. Les membres de l'ELJ ne répugnent pas à vulgariser leur savoir et à diffuser sur des canaux numériques des écrits, des schémas commentés, des vidéos ou des entretiens à destination du grand public. Il convient de relever la participation de membres de l'équipe à des événements récurrents (« La nuit du Droit », le 4 octobre de chaque année, en partenariat avec le Conseil constitutionnel ; la journée de l'économie consacrée à la réindustrialisation de la France) ou ponctuels (Telle l'interview de la directrice de l'ELJ au journal télévisé de France 2 pour expliquer l'arrêt de la Cour EDH, 23 janv. 2025, n° 13805/21, sur le caractère non conventionnel du « devoir conjugal » dans le mariage). Le travail de communication est réalisé par les enseignants-chercheurs à titre individuel ; il l'est aussi par les gestionnaires de l'ELJ qui font état sur les réseaux sociaux (LinkedIn) de chaque manifestation scientifique, ce qui permet aux professionnels du droit de ne pas manquer les colloques

ou conférences qui ont déjà été portés à leur attention par une information faite aux juridictions judiciaires et à leur ordre professionnel.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

1. L'ELJ est sensible aux liens avec le monde socioéconomique, et fait état de résultats concrets (levée de fonds privés, conventions Cifre) pour justifier leur existence. Des partenariats ponctuels, liés à l'organisation d'une manifestation déterminée (colloque, journée d'étude, conférence), permettent à l'ELJ d'obtenir des organismes professionnels (Chambre des notaires, CRIDON, Cabinet de généalogie, cabinets d'avocats, etc.) des dons ou des subventions. Les partenariats vivent comme le démontrent la fondation et la préparation suivie des Cahiers Louis Josserand. Cela dit, la formalisation de ces partenariats est envisagée à un autre niveau, celui de l'établissement (Université Lyon 3) ou de sa composante (UFR droit), alors qu'ils sont initiés par les centres (CDRA, CDE), comme en attestent la préparation de la Chronique commerciale de jurisprudence lyonnaise en étroite collaboration avec les magistrats de la Cour d'appel de Lyon et les avocats du Barreau de Lyon, ainsi que les entretiens du dommage corporel préparés et réalisés avec des magistrats de la Cour de cassation (Première et Deuxième Chambres civiles, Chambre criminelle). L'ELJ pourrait formaliser ces partenariats pour développer une stratégie commune avec un calendrier et des moyens programmés dans le double objectif de renforcer la visibilité plus grande de l'ELJ, d'une part, et d'engager en amont les représentants institutionnels des professionnels du droit (Barreau de Lyon, Chambre des notaires, Chambre des Commissaires de Justice, etc.) sur le financement de la recherche doctorale (thèse Cifre), d'autre part. Plutôt qu'un point faible, c'est un point qui pourrait être amélioré.

2. L'ELJ est également sensible à la médiatisation de la recherche. Nécessaire pour assurer la visibilité de l'ELJ auprès du plus grand nombre, ce travail mériterait d'être valorisé auprès de la tutelle pour pérenniser des moyens humains. Plutôt qu'un point faible, c'est un risque de surchauffe et d'épuisement individuel qui est pointé.

3. Les dépôts sur HAL sont considérables sous un angle quantitatif et collectif (1888). L'équilibre est trouvé entre le dépôt d'une simple fiche et la communication en archive ouverte d'une étude complète (264, dont le rapport de 529 p., sur la place de la coutume à Mayotte, 2022). Ce travail de valorisation de la recherche individuelle et collective est cependant inégalement mis en œuvre par les membres de l'ELJ. Ainsi, par exemple, au cours de la période évaluée (2019-2024), seules sept thèses soutenues à l'Université Lyon 3 (2019 [2], 2021 [1], 2022 [1], 2023 [3]) ont fait l'objet d'une fiche HAL, ce qui n'est pas représentatif du nombre de thèses soutenues (Le site Thèse.fr fait état de 27 thèses soutenues à l'Université Lyon 3 entre 2021 et 2024, et dirigées par un membre de l'Équipe de recherche Louis Josserand), et l'un des documents Excel complémentaires du DAE indique 54 soutenances. Loin d'être propre à des membres de l'ELJ, ce point faible est récurrent chez les juristes qui ne perçoivent pas l'intérêt d'une telle déclaration ou la refusent. L'acculturation doit pouvoir continuer à se renforcer.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Par son nom et son histoire, la trajectoire de l'unité est celle d'une courbe linéaire croissante. À son actif, elle fédère des recherches en droit civil (droit de la famille (CDF), droit des biens, droit des contrats (CPC²), droit de la responsabilité (CDRA)). La place du droit pénal, également historique (CDP), tend à se maintenir. Celle du droit de l'entreprise (CDE) est ascensionnelle. Plusieurs membres de l'ELJ sont des professeurs de droit dont la notoriété est forte et dont les travaux (manuels ou traités, chroniques dans des revues à comité de lecture très sélectif) sont de première qualité. L'ELJ est le lieu où ils peuvent mettre leur force de travail en commun et créer une saine émulation, celle qui profite à tous car aucun membre de l'ELJ n'entre dans la catégorie des non-publiants, ce qui est assez rare pour être relevé.

Fondés en 2024, les Cahiers Louis Josserand étaient le moyen d'assurer la notoriété de l'équipe, et d'en accroître la visibilité auprès des professionnels du droit en région, au niveau national voire international. Le partenariat conclu avec Lexbase permet d'assurer la diffusion en accès libre. La réalisation du huitième numéro montre que les efforts déployés pour créer cette revue et maintenir sa publication semestrielle sont réels et collectifs. Ce fait marquant doit être salué car la revue met effectivement le pied à l'étrier aux doctorants.

Les axes thématiques et transversaux, tels «le corps, la santé et la vulnérabilité», d'une part, «l'éthique et le numérique», d'autre part, ont été institutionnalisés pour témoigner d'une emprise avec l'actualité et renforcer le travail interdisciplinaire mené par les membres de l'unité en intercentres. La journée Louis Josserand consacrée au droit transitoire, en hommage à Paul Roubier, est aussi un moyen de régénérer la pensée doctrinale sur une discipline réputée difficile, autant que celui de susciter chez tous les membres de l'équipe une contribution critique.

L'ELJ a atteint la taille optimale : celle où ses membres se connaissent plutôt qu'ils se côtoient, travaillent ensemble plutôt qu'ils s'estiment, et parviennent à réaliser des projets de recherche collectifs, tout en maintenant des travaux individuels de grande qualité. La production scientifique est remarquable et les membres de l'ELJ sont en mesure de connaître les travaux de chaque centre.

Tout indique que le dynamisme et la belle renommée de l'ELJ se maintiendront.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

La qualité des recherches publiées et la quantité des manifestations scientifiques réalisées ne permettent pas de douter de la bonne gouvernance de l'ELJ. Cela dit, les juristes sont habitués à prévenir les oppositions d'intérêts. Aussi est-il recommandé d'introduire un dispositif d'impartialité pour prévenir et éviter un conflit d'intérêts en cas de cumul des fonctions de directeur de l'ELJ et de directeur de centre disciplinaire. Ce dispositif n'existe pas à ce jour parce que le cumul ne résulte pas d'un choix délibéré, mais de nominations croisées et espacées dans le temps : « Le directeur est nommé par le président de l'université sur proposition du conseil scientifique et de gestion, après avis du doyen et vote de la commission de la recherche » (art. 8, al 2 des statuts de l'ELJ), tandis que « Les responsables de centre sont nommés par le Doyen sur proposition du conseil scientifique et de gestion, après avis du directeur de l'Équipe » (art. 4, al. 4 des statuts). L'évitement d'un cumul permettrait aussi à d'autres membres de prendre une part active à la direction de l'ELJ ou d'un centre. En pratique, les oppositions d'intérêts sont prévenues (direction bicéphale, départ du directeur de l'ELJ lorsqu'il présente une proposition en qualité de directeur de centre). Ces usages mériteraient d'être consacrés. Pour ne pas creuser de déséquilibres disciplinaires, l'ELJ devra orienter les profils « recherche », en complément des profils « formations » définis par les instances de la Faculté de droit. Il est recommandé de mettre en place une politique pluriannuelle précisant les profils scientifiques utiles à la stabilisation des centres et à la construction des projets transversaux.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Compte tenu de la qualité des recherches publiées et de la quantité des manifestations scientifiques réalisées, le fort dynamisme des membres de l'ELJ mérite d'être salué. Ce résultat met en évidence l'objectif d'excellence scientifique, l'organisation et les ressources de l'ELJ. Le travail réalisé par les membres de chaque centre disciplinaire (CDF, CDRA, CPC², CDE et CDP) est considérable, encouragé équitablement par la direction de l'ELJ et le conseil scientifique et de gestion qui donne à ses membres les moyens de réaliser des projets disciplinaires et transversaux. L'identité de la recherche menée par l'ELJ s'est affermie et développée avec les Cahiers Louis Josserand qui paraissent tous les six mois depuis 2024. L'attention doit être portée à maintenir cet équilibre entre les Centres pour que chacun d'eux puisse avoir les moyens de son ambition académique.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Forgé par sédimentation, et développé pendant la dernière séquence (2019-2024), l'acquis est très important. L'attention doit pouvoir être maintenue pour assurer la lisibilité de la recherche conduite sous l'égide de l'ELJ. La création des cahiers Louis Josserand, en 2024, est le vecteur d'une liberté académique dont la mise en œuvre permet de faire connaître et d'influencer la jurisprudence des juridictions lyonnaises comme elle permet notamment de publier les actes des colloques de l'ELJ. Un comité de patronage, distinct du comité de rédaction, permettrait de formaliser les liens avec les instances les plus représentatives des professionnels du Droit, et de rendre un peu plus apparent leur soutien.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 06 février 2026 à 09h00

Fin : 06 février 2026 à 17h00

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

8 h 30 - 8 h 45 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs avec la personne référente de l'unité pour l'organisation des entretiens en visioconférence

8 h 45 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence de la conseillère scientifique

9 h 05 – 9 h 35 **1^{ère} Séquence – 30 minutes**
Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité

9 h 40 – 10 h 25 **2^{ème} Séquence – 45 minutes**
Entretien à huis-clos avec le représentant de la tutelle

10 h 25 – 10 h 35 **Pause**

10h 40 – 12 h 10 **3^{ème} Séquence – 1 h 30 : 15 mn exposé par la direction + 1 h 15**
questions/réponses
Réunion plénière

12h 10 – 13 h 30 - Pause déjeuner

13 h 30 – 14 h 15 **4^{ème} Séquence – 45 minutes**
Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

14 h 20 – 14 h 50 **5^{ème} Séquence – 30 minutes**
Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

14 h 55 – 15 h 25

6^{ème} Séquence – 30 mn

Entretien à huis-clos avec les personnes d'appui à la recherche

15 h 25 – 15 h 40

Pause et huis-clos comité/CS

15 h 40– 16 h 10

7 séquence – 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction

16 h 10 – 17 h

Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Monsieur le Président de l'Université Jean
Moulin Lyon 3

À l'attention de Madame la Présidente
du HCERES

Lyon, le 25 mars 2026

**Objet : HCERES – Rapport d'évaluation - DER-PUR270025937 – ELJ – UR 3707 –
Equipe de recherche Louis Josserand - Observations de portée générale**

Affaire suivie par :
Monsieur David Deroussin
Vice-Président de la
Commission Recherche
david.deroussin@univ-lyon3.fr

Nous remercions vivement les membres du Comité pour leur travail d'analyse et
pour leurs recommandations.

L'établissement prend bonne note des remarques formulées par le comité, et
tient à assurer au comité que la capacité de l'équipe à mener des projets de
recherche d'envergure sera soutenue par l'établissement notamment via
l'expertise du pôle projets de recherche de la Direction de la recherche et des
études doctorales (DRED).

Par ailleurs, et comme cela est suggéré par le rapport, la valorisation des actions
de médiation entreprises par l'unité de recherche pourra, dans l'avenir, être
soutenue, consolidée et garantie par la présence auprès du Vice-président
recherche d'un Vice-président dédié aux relations sciences et société
nouvellement nommé ainsi que d'un recrutement à venir sur concours d'un
personnel de catégorie A chargé de médiation scientifique.



Gilles BONNET

**Direction de la Recherche et
des Etudes Doctorales**

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE

15 quai Claude Bernard
Lyon 7^e

+33 (0)4 78 78 74 31

WWW.UNIV-LYON3.FR

ADRESSE POSTALE

**Direction de la Recherche et des
Etudes Doctorales**
1C avenue des Frères Lumière
CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

